

CD86TT

CHAMPIONNAT FEMININ

REGLEMENT

Article 1: Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le désire. On ne peut pas inscrire dans une même équipe deux joueuses de deux clubs différents, **excepté** s'il y a entente préalable avant le début de la compétition.

Article 2 : **Le Championnat Féminin est totalement indépendant du Championnat Masculin.** Les règles de brûlage sont identiques au Championnat Masculin mais indépendantes de celui-ci .

Article 3: Le jour officiel des rencontres est le dimanche matin à 9h00. Il est possible de déplacer une ou plusieurs rencontres en fonction de la disponibilité de certaines équipes. Plusieurs journées se jouent le même jour afin de limiter les déplacements.

Article 4: Les rencontres se disputent par équipes de 2 joueuses A-B et X-Y. Les 2 équipes se rencontrent respectivement sur 2 simples, 1 double puis 2 simples. Possibilité d'inscrire une troisième joueuse qui ne pourra jouer que le double.

Article 5: Pas d'arrêt au score acquis. Les 5 parties doivent se jouer.

Article 6: Toutes les équipes se rencontrent une fois en première phase et une fois en deuxième phase.

Article 7: Les résultats devront être transmis aux responsables de l'épreuve sur la boîte mail suivante : feminines86tt@gmail.com

Article 8 : L 'Enregistrement des résultats se fera à la fin de chaque phase.

Article 9 : Le Comité de la Vienne se réserve le droit de modifier l'organisation de ce championnat en fonction du nombre d'équipes engagées.